



ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les travaux financés par l'Anah dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' Parcours accompagné peuvent donner lieu à la délivrance de **certificats d'économies d'énergie (CEE).**

Le dispositif des CEE constitue l'un des instruments principaux de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique, carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif est défini et réparti entre les obligés en fonction de leurs volumes de ventes respectifs. Chacun d'eux doit justifier de l'accomplissement de ses obligations par la détention d'un montant de CEE équivalent. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par l'obligé ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économie d'énergie ou à travers des contributions financières à des programmes d'accompagnement. En cas de non-respect de ses obligations, l'obligé est soumis au versement d'une pénalité.

Dans ce contexte, un accord a été signé entre l'État et l'Anah, permettant à l'Anah de valoriser les CEE générés par les travaux de MaPrimeRénov' Parcours accompagné et d'accroître le montant des primes allouées aux ménages dans le cadre de ce dispositif. Les fonds ainsi versés à l'Anah par les obligés sont entièrement affectés à la réalisation de MaPrimeRénov' Parcours accompagné, de sorte que vous bénéficiez indirectement – à travers l'aide accordée par l'Anah pour le financement de votre projet – du soutien de ces entreprises.

C'est pourquoi, pour pouvoir bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné, il est impératif que vous signiez l'engagement complémentaire figurant en page suivante. Vous reconnaissez ainsi être informé que l'Anah valorise des CEE issus de votre projet et que vous ne pouvez donc pas directement, ou par l'intermédiaire de vos entreprises de travaux, valoriser des CEE pour ce même projet.

Nous vous recommandons de conserver une copie du présent formulaire.

L'Accompagnateur Rénov' vous accompagnant dans la réalisation de votre projet a connaissance des procédures à respecter. Il saura vous assister efficacement à toutes les étapes, notamment dans vos rapports avec les entreprises réalisant les travaux, qui devront mettre en œuvre des matériaux respectant des critères de performance énergétique et fournir les justificatifs nécessaires à la délivrance des CEE.



Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne ayant signé la demande d'aide)
M. et/ou Mme :
Numéro du dossier :
Adresse du logement à rénover :
ayant formulé une demande d'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné (cochez la case correspondant à votre situation): _ en tant que propriétaire occupant, pour des travaux _ en tant que propriétaire bailleur, pour des travaux
V reconnais être informé que, en cas d'octroi d'une aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné, l'Anah dispose d'un droit d'exclusivité pour l'enregistrement des certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par le projet de travaux subventionné. Je m'engage donc à ne pas permettre l'enre- gistrement des CEE par moi-même ou un tiers¹. S'il était établi, à l'instruction de la demande de paiement de la subvention ou ultérieurement, que les CEE ont été enregistrés par un tiers autre que l'Anah, l'aide de l'Anah pourrait être retirée, ce qui entraînerait le reversement des sommes perçues.
 √ m'engage, le cas échéant avec l'assistance de Mon Accompagnateur Rénov' chargé de m'accompagner dans la réalisation de mon projet², à exiger des entreprises réalisant les travaux qu'elles : • mettent en œuvre des matériaux et équipements en respectant les critères techniques prévus par la réglementation ; • fournissent les documents nécessaires à la délivrance de CEE (notamment les factures).
√ m'engage également à remplir et signer l'attestation de projet de travaux et l'attestation de fin de travaux, le cas échéant contresignées par Mon Accompagnateur Rénov' chargé de l'accom- pagnement de mon projet², et à transmettre à l'Anah les documents nécessaires au dépôt d'une demande de CEE.
Fait à:
Signature du demandeur:

¹ Soyez attentif aux documents que vous êtes invité à signer dans le cadre de démarches commerciales (bon d'achat, réduction, etc.), en particulier lorsque cela concerne les travaux ou les équipements mis en œuvre dans le cadre du projet objet de la demande d'aide : le fait de souscrire aux conditions attachées à certaines offres peut aboutir à l'enregistrement des CEE par un tiers autre que l'Anah, et entraîner une inéligibilité de votre projet ou une annulation et un reversement de l'aide. N'hésitez pas à demander conseil auprès de l'Accompagnateur Rénov' chargé de vous accompagner dans votre projet.

² Pour pouvoir bénéficier d'une aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné, un propriétaire doit être assisté par un Accompagnateur Rénov' mettant en œuvre un ensemble complet de prestations d'ingénierie (aide à la décision, à l'élaboration du projet et au montage des dossiers de financement et de paiement des subventions).